

PRÉVENTION IST- PSSM - TABAC

ANNIE CHAVONNET

DISPOSITIF « MON TEST IST »



- **Qu'est-ce que c'est?**
- Depuis le 1er septembre 2024, les jeunes de moins de 26 ans peuvent se faire **dépister gratuitement** et **sans ordonnance** pour **plusieurs infections sexuellement transmissibles** (IST), grâce à une meilleure prise en charge par l'Assurance Maladie.
- **Quelles sont les infections concernées?**
- Avant cette réforme, le dépistage sans ordonnance ne concernait que l'infection par le VIH. Désormais, plusieurs autres IST sont incluses dans le cadre de ce dispositif :
- - infection par le virus de l'hépatite B,
 - infection par *Treponema pallidum* (syphilis),
 - infection par *Neisseria gonorrhoeae* (gonorrhée),
 - infection par *Chlamydia trachomatis* (chlamydiose).

DISPOSITIF « MON TEST IST »



- **Comment ça marche?**
- Il suffit de se présenter à un **laboratoire de ville ou hospitalier** et de **demande**r à bénéficier d'un **dépistage dans le cadre de « Mon test IST »**. Un auto-questionnaire sera à remplir pour définir les IST à dépister et les prélèvements adaptés. Le dépistage de ces IST en laboratoire concerne tous les assurés sociaux et leurs ayants droit ainsi que les bénéficiaires de l'aide médicale d'État.
- **Prise en charge et remboursement :**
- Pour les moins de 26 ans, le dépistage des IST en laboratoire est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie à **100%, sans rendez-vous, sans prescription médicale et sans avance de frais.**
-
- Pour les plus de 26 ans, le remboursement se fait selon les modalités habituelles, et une prescription médicale peut être nécessaire pour bénéficier de la prise en charge.
- **Tous les laboratoires de biologie médicale sont habilités y compris ceux en établissements de santé.**
- **En cas de résultat positif**, le biologiste informe la personne par téléphone ou lors de sa venue au laboratoire.
- Pour le suivi médical, il l'oriente vers un médecin, une sage-femme, un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) ou une structure hospitalière

DISPOSITIF « MON TEST IST » A DOMICILE

- **Comment ça marche ?**
- **Kits vaginaux :**
- **Depuis le 1^{er} juillet 2025**, les jeunes femmes de 18 à 25 ans inclus peuvent commander et recevoir discrètement sans avance de frais, à domicile, un kit de dépistage par auto prélèvement vaginal de 2 IST (infections à chlamydia et gonocoque),
- Elles peuvent commander gratuitement leur kit d'auto-prélèvement sur mon-test-ist.ameli.fr.
- **Prise en charge :**
- Cette offre est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais, pour les jeunes de 18 à 25ans inclus. Rien à payer (sauf [une participation forfaitaire de 2 euros](#) qui est applicable et sera déduite d'un prochain remboursement).
- Ce service sera étendu aux hommes de la même tranche d'âge au cours du premier semestre 2026 avec un auto prélèvement urinaire.

DISPOSITIF « MON TEST IST » A DOMICILE

- **Comment ça marche?**
- Kits urinaires :
- **Depuis le 2 juin 2026**, les hommes âgés de 18 à 25 ans inclus peuvent désormais commander un kit pour dépister 2 IST (infections à *Chlamydia trachomatis* et *Neisseria gonorrhoeae*),
- L'objectif est de garantir un accès simple, confidentiel et sécurisé au dépistage, quel que soit le lieu de résidence en France métropolitaine. La commande se fait via le site : <https://mon-test-ist.ameli.fr/>,
- **Le kit urinaire contient :**
 - Un courrier d'accompagnement
 - Une brochure « mode d'emploi » avec QR code renvoyant vers une vidéo explicative sur le site
 - Un bon de demande d'examens à remplir
 - Un tube avec des petites éponges
 - Un sachet pour contenir l'urine
 - Un sachet de protection (Diagnobag) avec un buvard à l'intérieur
 - Une enveloppe bleue préaffranchie pour retourner l'auto-prélèvement au laboratoire
- **Le processus de commande et de renvoi pour les kits urinaires est similaire à celui des kits vaginaux.**

La vaccination HPV prise en charge jusqu'à 26 ans

- Depuis le 12 décembre 2025, le vaccin Gardasil 9 contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est remboursé par l'Assurance Maladie pour toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes âgés **de 11 à 26 ans**.
- **Vaccination de rattrapage contre les infections à papillomavirus humain :**
- En mai 2025, la Haute Autorité de santé (HAS) a publié de nouvelles recommandations pour la vaccination de rattrapage contre le HPV.
- Pris en charge jusqu'à 19 ans auparavant, **le vaccin Gardasil 9 est désormais remboursé par l'Assurance Maladie à hauteur de 65 % jusqu'à 26 ans révolus** pour les adolescents et jeunes adultes n'ayant pas été vaccinés entre 11 et 14 ans.
- Il est administré en 3 doses :
 - La 2e injection a lieu 2 mois après la 1re ;
 - la 3e est faite 6 mois après la 1re.
- Il peut être **prescrit et effectué par les médecins, les sages-femmes, les infirmiers et les pharmaciens**.
- **À noter : depuis février 2017, Gardasil 9 est le vaccin** qui doit être utilisé pour toute nouvelle vaccination contre le HPV. Les vaccins ne sont pas interchangeables et toute vaccination débutée avec un autre vaccin doit être poursuivie avec le même.

La vaccination HPV prise en charge jusqu'à 26 ans

- *Rappel recommandations vaccination initiale contre le HPV :*
- **L'infection HPV est très fréquente, en particulier au début de la vie sexuelle**
- La HAS rappelle qu'il est **préférable pour les garçons et les filles de se faire vacciner entre 11 et 14 ans** car l'efficacité du vaccin est plus importante lorsqu'il est réalisé précocement selon le schéma suivant : 2 injections espacées de 6 à 13 mois.
- **À noter :** lors des campagnes de vaccination mises en place dans les collèges depuis 2023 pour les élèves en classe en 5e, la prise en charge de l'Assurance Maladie est de 100 %.

05

**FORMATIONS PARTENAIRES -
PSSM**

Le programme « **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** » constitue l'aide apportée à une personne qui subit un trouble de santé mentale. Il est l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours qui apportent une aide physique à la personne en difficulté jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée.

Le secourisme en santé mental est inspiré du programme australien « Mental health first aid ».

Il s'agit d'un programme standardisé, visant à former la population générale pour être en mesure d'intervenir de façon proactive devant toute situation nécessitant des secours en santé mentale.

La formation **est dispensée par des formateurs accrédités par l'association « PSSM France »**.

Pour le moment il existe 2 modules de formation PSSM : « STANDARD » et « JEUNES »

L'objectif est de faire bénéficier au plus grand nombre d'un outil qui permette un repérage efficace et une dynamique d'aller vers pour faciliter une prise en charge précoce.

L'Assurance Maladie propose à ses partenaires cibles, des formation PSSM qu'elle finance entièrement dans le cadre d'un partenariat avec le centre de formation du CH la Chartreuse,

POPULATIONS CIBLEES :

- des jeunes de 18 à 25 ans non étudiants ;
- des professionnels et bénévoles accompagnant des jeunes ;
- des intervenants auprès de mineurs (11-17 ans, hors Éducation nationale) ;
- plus largement, des acteurs accompagnant des personnes vulnérables ou précaires.

Sont notamment concernés :

- missions locales, foyers de jeunes travailleurs, CFA, PAEJ, PJJ, CRIJ ;
- associations (insertion, santé, familles, handicap, aidants, migrants...) ;
- structures de la petite enfance, du social et du médico-social ;
- acteurs du service civique ;
- associations d'insertion : professionnelle, sociale, par la formation ou par l'accompagnement et l'éducation ; associations d'aidants ; associations pour les personnes âgées ; associations d'aide à la personne ; associations ciblant les familles ; associations de la petite enfance et du périscolaire ; associations pour les LGBTI+ ; associations de malades et de leurs proches ; associations pour les personnes en situation de handicap ; associations d'accompagnement des migrants ; acteurs de la santé communautaire ; lieux d'accueil pour les femmes, etc.

- Programmation 2026 complète pour le moment mais n'hésitez pas à vous mettre sur liste d'attente en contactant :
 - par mail : ofsm@chlcdijon.fr ;
 - ou par téléphone : 03 80 42 48 12.
- Lors de votre demande, précisez que ***vous souhaitez vous inscrire à une formation PSSM financée par la CPAM de la Côte-d'Or à destination des partenaires.***
- Ces formations sont financées par la CPAM de la Côte d'Or sur le fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire de l'Assurance Maladie.

06

MOIS SANS TABAC A LA CPAM

Mois sans tabac 2026



- **Mois sans tabac : deux rendez-vous à Dijon pour se préparer et réussir son arrêt en présence de professionnels d'Addictions France et de la Sedap,**
- A l'occasion de Mois sans tabac, l'Assurance Maladie et ses partenaires proposent deux rendez-vous à Dijon pour accompagner les personnes souhaitant arrêter de fumer.
- **Au programme : des stands d'information en octobre en accès libre et des ateliers collectifs en novembre de 2h30 sur inscription.**
- Ces deux temps sont indépendants et peuvent être suivis séparément ou de manière complémentaire.

Mois sans tabac 2026



- Vous êtes intéressé ou vous connaissez quelqu'un que cela peut intéresser ?
- N'hésitez pas ! C'est ouvert à tout fumeur 😊
- Pour plus d'information lien vers l'article en ligne sur ameli.fr :
- <https://www.ameli.fr/cote-d-or/assure/actualites/mois-sans-tabac-deux-rendez-vous-dijon-pour-se-preparer-et-reussir-son-arret>
- [Et lien pour S'inscrire à un atelier de novembre.](#)



NOUVEAU E LEARNING SANTÉ JEUNES

LINE MORHAIN

Nouveau E learning jeunes



<https://www.elearning.ameli.fr/jeunes-sante-droits-demarches/>



PRÉVENTION GRIPPE 2026/2027

CLAUDE CHARRAUD

La grippe reste un risque majeur : retour sur 2025/26

En Côte –d’Or, au 09/02/26 : 136 223 courriers adressés pour 56,4% de participation **et un objectif de 60%**

 **Chiffres 2024-2025** (Source : Santé publique France)

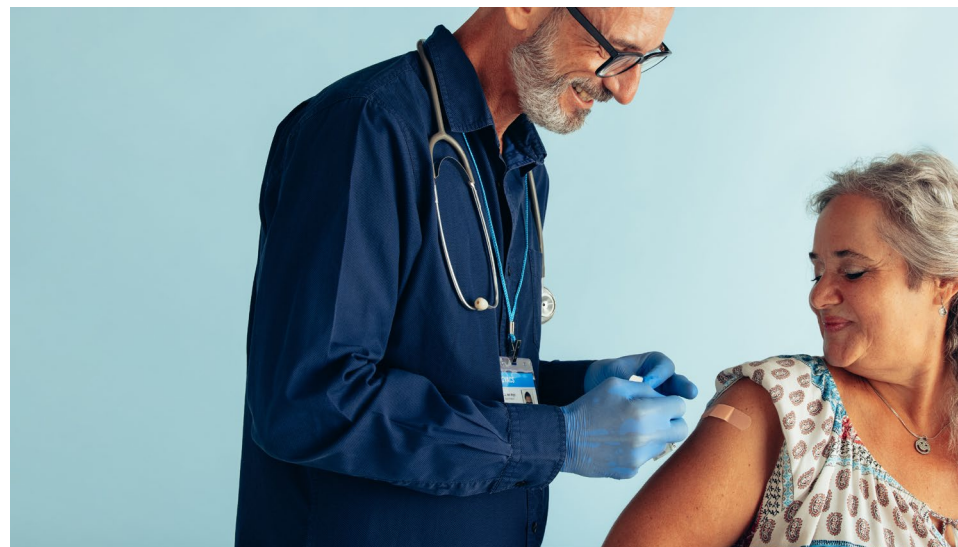
- **46,5%** : Couverture vaccinale (personnes à risque)
- **53,7%** : Couverture chez les 65+
- **139 307** passages aux urgences
- **28 222** hospitalisations
- **4 369 décès** (saison 2025-2026)



La grippe reste un risque majeur

Des enquêtes de terrain ont montré que plusieurs freins sont identifiés.

- *Banalisation (perçue comme inutile)*
- *Sous-estimation de la gravité*
- *Doute sur l'efficacité du vaccin*
- *Méfiance vaccinale générale*
- *Crainte des effets indésirables*



LA VACCINATION ANTI GRIPPALE

ENQUÊTE

Etude réalisée par le service Marketing de la CPAM du Doubs – Juin 2026

PRESENTATION DE L'ENQUÊTE

➔ CONTEXTE

La vaccination antigrippale est une action prioritaire.

➔ POPULATION ETUDIEE

- Profils :
Patients de 65 ans et plus
OU assurés en ALD (16 ans et plus)
OU femmes enceintes (16 ans et plus).
- Statut vaccinal : Vaccinés ou non lors de la campagne 2025-2026.
- Contact : Disposant d'un mail valide ou d'une adresse postale active.

➔ OBJECTIFS



Mieux comprendre les raisons du non recours à la vaccination anti-grippale.



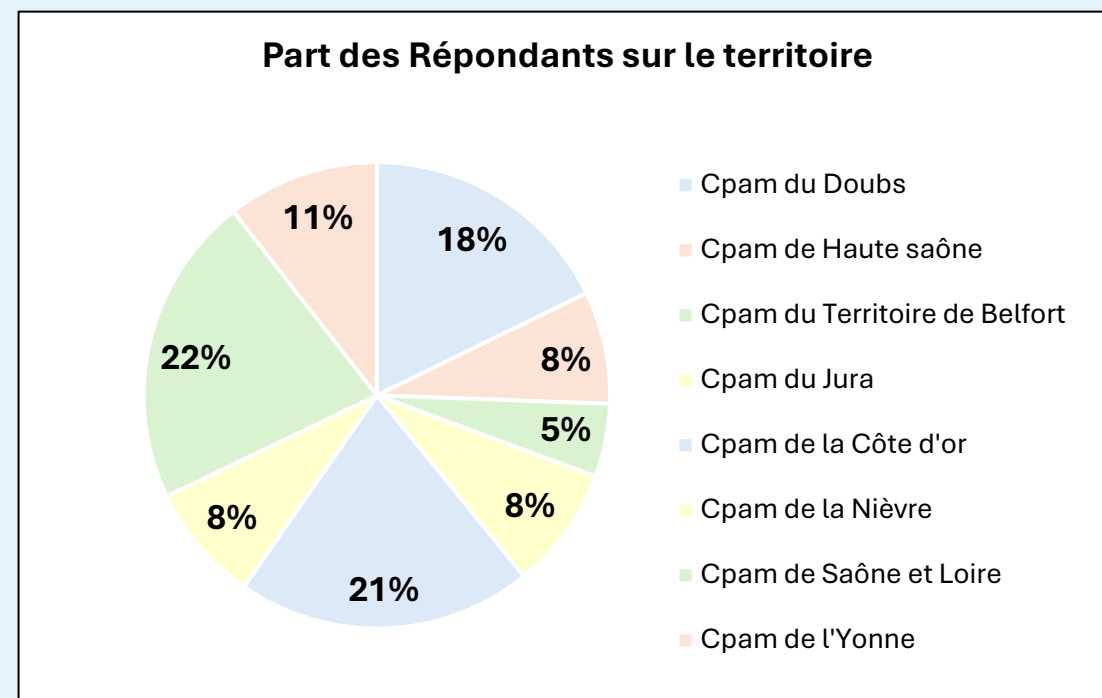
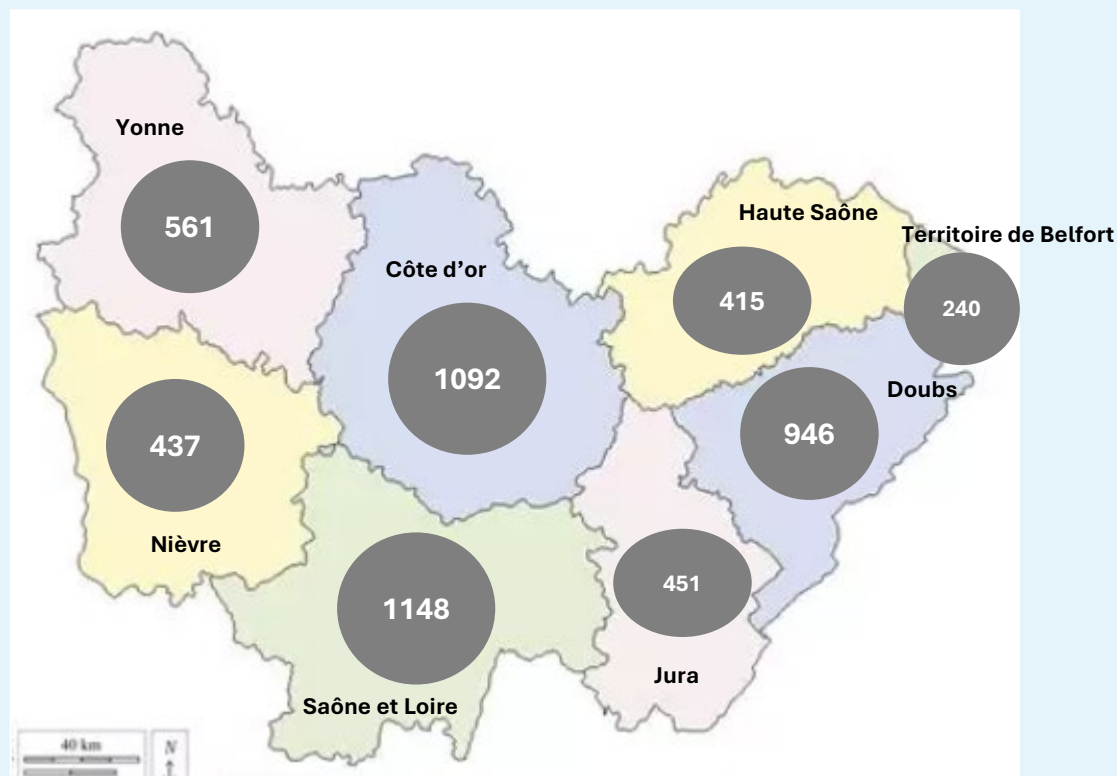
Identifier les leviers permettant de favoriser le recours à la vaccination antigrippale.



Etablir un plan d'actions régionale.

PROFIL DES REpondANTS

➡ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES REpondANTS



LES FACTEURS EXPLICATIFS DU RECOURS

46%

Je le fais tous les ans, par habitude

19%

Pour me protéger car j'ai une santé fragile

2%

Autres



15%

Sur conseil de mon médecin, pharmacien, infirmier

7%

Un message ou un courrier (Assurance maladie, mutuelle)

11%

Pour protéger mes proches

➔ AUTRES



32% se font vacciner en prévention pour ne pas avoir la grippe / ils connaissent l'intérêt de la vaccination.

25% Fragilité médicale

15% Se protéger / protéger les proches

LES FACTEURS EXPLICATIFS DU **NON-RECOURS**

26%

J'ai des doutes sur l'efficacité de ce vaccin

26%

Je crains les effets secondaires

22%

Je ne me sens pas concerné. Je tombe rarement malade

1%

J'ai eu des difficultés à prendre un RDV ou à trouver le vaccin



16%

Autres

2%

Mon médecin me l'a déconseillé (contre indication)

3%

J'ai oublié / je n'ai pas trouvé le temps

4%

Je n'ai pas reçu mon bon de vaccination / je ne savais pas comment faire.

➔ AUTRES



- **20%** vont privilégier un **traitement naturel** (homéopathie...)
- **17%** ne se sentent pas concernés
- **14%** sont **réfractaires à la vaccination**.
> contre le vaccin suite à une mauvaise expérience (COVID) ou une non efficacité du vaccin (souche qui évolue et vaccin non adapté), doute sur la composition...
- **13%** craintes/ peurs sur les effets secondaires (vécues ou non)

LES LEVIERS POUR FAVORISER LE RECOURS

65%

Rien c'est un choix personnel

13%

Une information plus claire sur les effets secondaire et la composition

2%

La possibilité de me faire vacciner sur mon lieu de travail ou a domicile



8%

Autres

5%

En parler plus longuement avec mon médecin/pharmacien

6%

Un rappel pour ne pas oublier

➔ AUTRES



- **20%** Renforcer la communication pédagogique sur les bénéfices et risques de la vaccination.
- **22%** Optimiser l'envoi des bons et les rappels de vaccination.
- **11%** Mobiliser davantage les médecins, pharmaciens et infirmiers.

LA COMMUNICATION

89%
satisfaction



➔ LES BESOINS

47%

Des messages courts pour me rappeler les dates clés (email, sms...)

34%

Des données médicales claires (statistiques, explications des maladies)

19%

Je préfère ne pas recevoir de communication sur le sujet

15%

Des informations pratiques (ou se faire vacciner, comment ..)

4%

Autres

➔ AUTRES :



32% satisfaits de la communication.

23% souhaitent une communication rassurante (données stat, effets secondaires, composition du vaccin...).

12% souhaitent une communication axée sur la temporalité et les risques du virus en cas de non vaccination.

SUGGESTIONS

1 240 assurés se sont exprimés sur le sujet de la vaccination.

- **35%** ont exprimé leur **satisfaction** sur le sujet de la vaccination.
- **25%** besoin de **plus d'information** sur les **risques**, les **effets secondaires**, les **contre-indications**, les **rappels** et les **recommandations santé**.
- **14 %** souhaitent une **simplification du parcours**, rendre les droits (éligibilité / prise en charge à 100%) plus visibles et améliorer les canaux numériques (favoriser le bon dématérialisé).
- **8%** **rencontrent des difficultés à trouver un médecin traitant**, des spécialistes ou avoir un rendez-vous (notamment dans certains territoires).

EN SYNTHÈSE :

➔ CPAM COTE D'OR

21%

1 092 répondants

84% vaccinés

53% ♀

72 ans en moyenne

LES FACTEURS DU RECOURS

47% « par habitude »

20% « pour se protéger »

15% « sur le conseil du médecin »

82%

Satisfaction
Parcours de soins

LES FACTEURS DU NON RECOURS

25% « J'ai des doutes sur l'efficacité du vaccin »

25% « Je crains les effets secondaires »

20% « Je ne me sens pas concerné(e) », « je tombe rarement malade »

LA COMMUNICATION

91% satisfaction

PRECONISATIONS

65% de réfractaires

- Favoriser une **communication de réassurance** : effets secondaires (bénéfices/risques), données statistiques, composition du vaccin et son adaptation au virus chaque année.
 - Actions marketing locales afin de soulever les freins et convaincre aux bénéfices du vaccin.
- Favoriser une **mobilisation des PS** (médecin, pharmacien et infirmier) : vecteur de communication important. Les patients ont confiance dans le suivi et les conseils du médecin traitant : rôle clé.
- L'expérience **COVID** a porté préjudice à la vaccination en général. Vigilance quant à la communication conjointe COVID/GRIPPE.

PRECONISATIONS

LES ASSURES EN ALD

- Axer la communication sur la fragilité médicale.
- Communication différentielle en fonction de la tranche d'âge (18/64 ans). Communication nationale trop généraliste.

LES ASSURES DE + 65 ANS

- Cible à prioriser : taux de vaccination le plus faible 76% contre 82%. Genre : femme
- Accompagner davantage sur le parcours vaccination.
- Les réfractaires représentent une part importante des non vaccinés (72%).
- Communication de réassurance à privilégier (effets secondaires).

LES FEMMES ENCEINTES

- Mener une étude supplémentaire afin de recueillir plus de répondants et avoir une meilleure représentativité.
- Favoriser une communication adaptée aux femmes enceintes.
- Améliorer le parcours utilisateurs de la femme enceinte / Mieux accompagner.